Mairie
16 bis, place du Maréchal Leclerc
37800 Sainte-Maure-de-Touraine
Téléphone : 02 47 65 40 12
www.sainte-maure-de-touraine.fr

Sainte-Maure-de-Touraine, le 12 juin 2023

CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 9 JUIN 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à 18 heures et 6 minutes,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPIGNY, Maire.

Etaient présents : M. CHAMPIGNY, Mme VACHEDOR, M. BOST, Mme BOISQUILLON, M. ALADAVID, M. GUÉRIN, M. LOIZON, M. DESACHÉ, Mme OUVRARD, Mme RICO, Mme LETORT, Mme BOUDOT, M. BELLIARD, Mme MÉTAIS, M. SAVARIT, Mme RICHARD, M. d'EU, Mme MARQUET, Mme NONET.

Etaient excusés : M. URSELY (pouvoir à Mme BOISQUILLON), Mme THÉRET (pouvoir Mme OUVARD), M. DELOUZILLIERE, M. MEIRELES, Mme BRUNET (pouvoir à Mme RICHARD), Mme QUERNEAU (pouvoir à Mme NONET), Mme JUAN (pouvoir Madame VACHEDOR).

Etaient absents : M. WILK.

Mme Émilie BOUDOT est désignée comme secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30 mai 2023
Date de l'affichage : 30 mai 2023
Nombre de Conseillers en exercice : 27

ORDRE DU JOUR

1. **Fonctionnement des assemblées**
   1.1. Election des sénateurs : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants
2. **Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'exercice de ses délégations**
3. **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

Il excuse les Conseillers Municipaux absents et cite les pouvoirs. Il contrôle le quorum et désigne une secrétaire de séance : Emilie BOUDOT.

1. Fonctionnement des assemblées

1.1. Election des sénateurs : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants

Note de synthèse

Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre 2023. Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect pour 6 ans par un collège composé de grands électeurs (articles L. 279 à L. 293-3 du Code

électoral). Ce collège est composé de députés, de conseillers régionaux élus dans le département, de conseillers généraux et de délégués des conseils municipaux.

Dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, le nombre des délégués titulaires est de 15 et celui des délégués suppléants de 5. Ils sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne. Le panachage n'est pas autorisé. L'arrêté préfectoral relatif au mode de scrutin et au nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour faire partie du collège électoral, est joint en annexe.

Débat

Monsieur le Maire explique le déroulement du scrutin. Il précise que les délégués titulaires, au nombre de 15, sont désignés parmi les conseillers municipaux. Les suppléants, au nombre de 5, peuvent quant à eux être retenus parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune, indépendamment de toute appartenance à un groupe politique.

Il annonce que deux listes ont été déposées :

- Liste 1 « Continuons ensemble pour Sainte-Maure » comportant les noms suivants :

1. Claire VACHEDOR	1ère adjointe au Maire
2. Michel CHAMPIGNY	Maire de Sainte-Maure-de-Touraine
3. Christine BOISQUILLON	3ème adjointe au Maire
4. Yvon-Marie BOST	2ème adjoint au Maire
5. Angélique MÉTAIS	Conseillère Municipale
6. Lionel ALADAVID	4ème adjoint au Maire
7. Patricia LETORT	Conseillère Municipale
8. Frédéric URSELY	5ème adjoint au Maire
9. Emilie BOUDOT	Conseillère Municipale
10. Jean-Pierre LOIZON	Conseiller Municipal
11. Katia JUAN	Conseillère Municipale
12. Brice AVIRON	Citoyen inscrit sur la liste électorale de la commune
13. Véronique OUVARD	Conseillère Municipale
14. Jim PERRIGAULT	Citoyen inscrit sur la liste électorale de la commune
15. Martine ROUGER	Citoyenne inscrite sur la liste électorale de la commune
16. Michel GUETAT	Citoyen inscrit sur la liste électorale de la commune
17. Jacqueline GUÉRIN	Citoyenne inscrite sur la liste électorale de la commune
18. Michel PROUST	Citoyen inscrit sur la liste électorale de la commune
19. Monique PIOLOT	Citoyenne inscrite sur la liste électorale de la commune e
20. Laurent LISSY	Citoyen inscrit sur la liste électorale de la commune

- Liste 2 « Agissons pour Sainte-Maure-de-Touraine » comportant les noms suivants :

1. Annaïck RICHARD	Conseillère Municipale
2. Samuel d'EU	Conseiller Municipal
3. Angélique MARQUET	Conseillère Municipale
4. Jean SAVARIT	Conseiller Municipal
5. Maryline NONET	Conseillère Municipale

Monsieur le Maire indique les membres du bureau électoral qu'il préside et dont leur rôle sera de dépouiller les votes une fois le scrutin clos : Monsieur Jean-Pierre LOIZON, Monsieur Jean GUÉRIN, Madame Emilie BOUDOT et Madame Angélique MARQUET.

Une fois le scrutin clos, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a.	Nombre de conseillers présents et représentés :	22
b.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) :	0
c.	Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) :	22
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
e.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	0
f.	Nombre de suffrages exprimés :	22

Ont obtenu :

Liste 1 « Continuons ensemble pour Sainte-Maure » : 15 voix
Liste 2 « Agissons pour Sainte-Maure-de-Touraine » : 7 voix

La liste 1 « Continuons ensemble pour Sainte-Maure » obtient 10 délégués et 5 suppléants et la liste 2 « Agissons pour Sainte-Maure-de-Touraine » obtient 5 délégués et 0 suppléant.

Délibération n° DEL-2023-JUIN-09/N°01 :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code électoral,
Vu le décret 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 11 mai 2023 relatif au mode de scrutin et fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire par les conseillers municipaux,
Considérant que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 202,
Considérant que les Conseillers Municipaux doivent obligatoirement se réunir le vendredi 9 juin 2023 pour désigner leurs délégués et suppléants,
Considérant que la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine compte entre 1 000 à 8 999 habitants, le nombre de délégués titulaires à élire est de 15 et le nombre de suppléants à élire est de 5.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, sans débat, par vote au scrutin secret :

- **DÉSIGNE** à la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage, les 15 délégués et 5 suppléants en vue des élections sénatoriales :

15 Délégués	Listes
1. Claire VACHEDOR	« Ensemble pour Sainte-Maure »
2. Michel CHAMPIGNY	« Ensemble pour Sainte-Maure »
3. Christine BOISQUILLON	« Ensemble pour Sainte-Maure »
4. Yvon-Marie BOST	« Ensemble pour Sainte-Maure »
5. Angélique MÉTAIS	« Ensemble pour Sainte-Maure »
6. Lionel ALADAVID	« Ensemble pour Sainte-Maure »
7. Patricia LETORT	« Ensemble pour Sainte-Maure »
8. Frédéric URSELY	« Ensemble pour Sainte-Maure »
9. Émilie BOUDOT	« Ensemble pour Sainte-Maure »
10. Jean-Pierre LOIZON	« Ensemble pour Sainte-Maure »
11. Annaïck RICHARD	« Agissons pour Sainte-Maure-de-Touraine »
12. Samuel d'EU	« Agissons pour Sainte-Maure-de-Touraine »
13. Angélique MARQUET	« Agissons pour Sainte-Maure-de-Touraine »
14. Jean SAVARIT	« Agissons pour Sainte-Maure-de-Touraine »
15. Maryline NONET	« Agissons pour Sainte-Maure-de-Touraine »

5 Suppléants	Listes
1. Katia JUAN	« Ensemble pour Sainte-Maure »
2. Brice AVIRON	« Ensemble pour Sainte-Maure »
3. Véronique OUVRARD	« Ensemble pour Sainte-Maure »
4. Jim PERRIGAULT	« Ensemble pour Sainte-Maure »
5. Martine ROUGER	« Ensemble pour Sainte-Maure »

2. Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'exercice de ses délégations

M. le Maire, en vertu de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, donne connaissance des décisions qu'il a prises conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Déclarations d'Intention d'Aliéner (renonciation au droit de préemption urbain)

N° décision	Section	N°	Lieu-dit	Superficie	Propriétaires
2023-040	AE	979	14 place du Maréchal Leclerc	36 m²	SCI HUTEO
2023-041	AE	100	La Ville	142 m²	Monsieur François PAJOT
	AE	1139	La Ville	134 m²	
2023-042	AD	123	37 rue de Loches	462 m²	Monsieur Loïc CATHELIN
2023-043	AE	642	3 rue de L'Huilerie	66 m²	Madame Paulette FOUIN
2023-044	ZO	90	18 rue Alfred de Vigny	695 m²	Monsieur Narcisse VAUCELLE
2023-045	AD	183	66 rue de Loches	/m²	SARL GIRARD-TARDY
2023-046	YD	122	18 rue de Descartes	652 m²	Madame Juliette ROY
2023-047	AD	616	Les Bonnevaux	498 m²	Consorts HIRBEC
	AD	662	Les Bonnevaux	2624 m²	
2023-048	ZY	176	16 boulevard Benoit de Sainte Maure	1016 m²	Maxime DOUCELIN
2023-049	AC	158	54 avenue du Général de Gaulle	55 m²	Monsieur Joaquim MARTINS
	AC	159	54 avenue du Général de Gaulle	298 m²	
2023-050	AC	143	44 avenue du Général de Gaulle	124 m²	Monsieur et Madame RICHARD Marc
2023-051	AD	268	10 rue des Côteaux	1500 m²	Madame Catherine CHEVALIER
	AD	501	Vauvert	132 m²	
	AD	566	Vauvert	24 m²	

3. Questions diverses

- **Le prochain conseil municipal est programmé le mardi 4 juillet 2023**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 18 heures et 36 minutes.

Date de publication : 12 juin 2023

La Secrétaire de séance, Le Maire,

Emilie BOUDOT **Michel CHAMPIGNY**

Récapitulatif de la séance

N° DÉLIBÉRATION	*CLASSIFICATION*	INTITULÉ
DEL-2023-JUIN-09/N°01	*Fonctionnement des assemblées*	Election des sénateurs : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants

LISTE DES MEMBRES et SIGNATURES
Conseil Municipal du 9 JUIN 2023

Le Maire, **Michel CHAMPIGNY**	**Claire VACHEDOR**	**Yvon-Marie BOST**
Christine BOISQUILLON	**Lionel ALADAVID**	**Excusé** **(pouvoir à Mme BOISQUILLON)** **Frédéric URSELY**
Excusée **(pouvoir à Mme OUVARD)** **Christine THÉRET**	**Excusé** **Christian DELOUZILLIERE**	**Jean GUÉRIN**
Jean-Pierre LOIZON	**Jean-Marc DESACHÉ**	**Véronique OUVRARD**
Françoise RICO	**Excusé** **Antonio MEIRELES**	**Excusée** **(pouvoir à Mme RICHARD)** **Florence BRUNET**
Excusée **(pouvoir à Mme NONET)** **Naouel QUERNEAU**	**Patricia LETORT**	**Excusé** **(pouvoir à Mme VACHEDOR)** **Katia JUAN**
Absent **Éric WILK**	**Emilie BOUDOT**	**Michel BELLIARD**
Angélique MÉTAIS	**Jean SAVARIT**	**Annaïck RICHARD**
Samuel d'EU	**Angélique MARQUET**	**Maryline NONET**